

AFFAIRE N° 10 - Emprunt de 320 000 FF à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'assainissement de la rue Lucien Gasparin.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 320 000 FF destiné à parfaire le financement des travaux d'assainissement de la rue Lucien Gasparin.

Le coût de l'opération se chiffre à 400 000 FF.

Le financement s'établirait donc ainsi :

- subvention M.I.	20 000 FF
- subvention FIDOM 1974	60 000 FF
- emprunt CDC	320 000 FF

	400 000 FF

Je vous demande également de m'autoriser à inscrire au chapitre 902, article 131 du budget communal la somme de 500 F à titre de participation au frais d'instruction des dossiers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Alu
Saint Denis, le 14 avril 1975
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
P. BIANNE